

**AVENANT A LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION SPECIFIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 07 décembre 2023.

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association **Association SURFRIDER FOUNDATION**
33 Allée du Moura

sis 64200 BIARRITZ

représentée par Sa Présidente, Madame Nathalie VAN DEN BROECK

ci-après désignée **« l'association »**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention en date du 08 décembre 2023 approuvée par délibération TCM-009-15132/23/BM, la Métropole Aix Marseille Provence soutient, sous forme de subventions, l'association Surfrider foundation, lauréate de l'appel à projets « Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie » lancé en 2023, dans le cadre du Contrat de baie de transition.

Suite au bilan très positif de l'année 2024 du projet Escape Game porté par l'association Surfrider Foundation, et afin de poursuivre les objectifs du Contrat de baie, la Métropole souhaite soutenir pour l'année 2025 ce projet, et profiter du moment du salon nautique « LES NAUTICALES » pour valoriser cet outil de sensibilisation en le proposant au grand public comme activité ludique, gratuite et familiale.

ARTICLE 1 :

Le 4^{ème} paragraphe de l'article 1 de la convention est modifié comme suit :

Le projet proposé dans le cadre de l'appel à projets « Actions innovantes pour sensibiliser les usagers et les acteurs du littoral à la pollution en milieu aquatique » est le projet « L'Emergence », un Escape Game entièrement gratuit de sensibilisation à la protection de la mer.

- *Installer l'Escape Game (conteneur aménagé) à Marseille : la plage du Prado pour la saison estivale d'avril à octobre 2025,*
- *Créer un nouveau scénario : adapter le scénario existant pour les plus jeunes en incluant de nouvelles voix, de nouveaux personnages, et des informations de sensibilisation adaptées,*
- *Créer des partenariats avec des centres sociaux de la ville de Marseille : les enfants issus des centres sociaux sont une des cibles prioritaires du projet,*
- *Communiquer auprès du grand public : au travers des réseaux sociaux, site web, référencement en ligne, communiqué de presse. Ce sera l'occasion de communiquer également sur le Contrat de baie.*
- *Animer l'Escape Game : une équipe spécialisée animera l'Escape Game, entre avril et octobre (3 jours d'ouverture par semaine), en moyenne avec 2 à 3 sessions par jour d'ouverture, 5 participants par session. La réservation sera faite en ligne. Chaque séance durera environ 1h30 (10 min d'accueil, 50 min Escape Game, 30 min de débrief).*
- *Mesurer l'impact : un questionnaire sera envoyé 1 mois après l'animation pour connaître les gestes adoptés depuis la participation.*
- *Déplacer l'Escape Game sur le salon nautique « LES NAUTICALES » à La Ciotat du 18 au 23 mars 2025, assurer son animation sur toute la durée du salon, mesurer l'impact et le nombre de participants*

ARTICLE 2

La durée du présent avenant est de 1 an au titre de l'exercice 2025, et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 3

Pour l'année 2025, la participation de la Métropole se décompose comme suit :

- L'animation de l'Escape Game sur la période estivale 2025 (voir article 1) à Marseille pour un montant de 10 000€, soit 29.36% du cout prévisionnel 2025 de 34 057€,
- Les 2 déplacements (aller et retour) à la Ciotat, l'installation et l'animation sur le salon nautique « LES NAUTICALES » du 18 au 23 mars 2025, pour un montant de 5 500€.

La participation totale de la Métropole au titre de l'année 2025 s'élève donc à 15 500€.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le
Etabli en deux exemplaires

Pour l'Association

Pour la Métropole

La Présidente

**La Présidente
Martine VASSAL**